



Etablissement Public Foncier
de Grand Est

MAIZIERES-LES-METZ – Bail Emphytéotique OLIPARK
Installation et exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol
AUTORISATION DEPÔT PERMIS CONSTRUIRE

VU l'article R423-1 du Code de l'Urbanisme,

VU le décret n°2020-1275 du 19 octobre 2020 modifiant le décret n°73-250 du 7 mars 1973, portant création de l'Etablissement Public Foncier de Grand Est, Ledit établissement représenté par son Directeur Général, Monsieur Alain TOUBOL, renouvelé dans cette fonction par arrêté de Monsieur le Ministre de la Cohésion des territoires en date du 25 septembre 2018, et plus spécialement habilité aux fins des présentes en vertu des articles R 321-9 à 321-12 du Code de l'urbanisme,

CONSIDERANT le projet porté par la société URBA 361, ayant son siège social à MONTPELLIER (34965), CS 40935, 75 allée Wilhelm Roentgen, immatriculée sous le n° 888 167 046 au registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier,

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Grand Est, ayant son siège social à Pont-à-Mousson (54701), Rue Robert Blum, immatriculée sous le SIREN n°301365847, en qualité de propriétaire, autorise la Société dénommée URBA 361, (ci-après la « **Société** »), à déposer au nom de la Société, à ses frais et risques et en temps utile, toute demande d'autorisation administrative, notamment en matière d'urbanisme et environnementale, qui serait nécessaire à la réalisation de son projet (à savoir l'implantation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol si la Société le souhaite) portant sur tout ou partie des terrains situés à Maizières-lès-Metz cadastrés section 0B n° 1687, 2541, 2543, 2545, 2539 et 2535 d'une superficie de 550 374 m², et faisant l'objet d'un bail emphytéotique au profit de la société OLIPARK.

A cet égard, Monsieur Alain TOUBOL, en qualité de Directeur général, donne tous pouvoirs à la Société à l'effet de déposer toutes demandes pouvant être nécessaires pour obtenir lesdites autorisations.

Pour l'EPFGE

Le Directeur Général

Alain TOUBOL